

Décision ARCHOS qui rejette nos demandes

À contact@a3a-france.com • Julien Cailleau <posk2one@hotmail.fr>

Bonjour à tous,

Je viens d'obtenir une copie du jugement. Elle est négative. Elle condamne les actionnaires à un article 700 de 10.000 euros pour ARCHOS et 10.000 euros pour Monsieur POIRIER. Si on ajoute les frais de greffes, cela fait une somme totale de 22.378 euros. C'est totalement surréaliste.

Inutile de vous dire que cette décision est scandaleuse. Vous trouverez en pièce jointe une analyse ultra détaillée de la décision et sa critique. J'ai formulé cette note comme un courrier adressé à tous les participants.

Le tribunal d'Ivry était manifestement incompétent pour traiter un dossier aussi complexe. Ce que je craignais un peu sans vraiment me l'avouer.

Merci de bien lire ma critique de la décision que vous pouvez reprendre sur votre site intégralement. Je vous propose de me contacter une fois que vous aurez pris en compte mes arguments qui sont dans ma note.

Je vous suggère d'aller en appel. J'indique dans la note pourquoi nous avons de bonnes chances de gagner.

Je suis extrêmement déçu et très en colère contre l'incompétence crasse du tribunal.

Restant à votre entière disposition.

Bien à vous.

Johann LISSOWSKI
Avocat

LISSOWSKI Avocats SELARL
Société d'avocats au Barreau de Paris
9, rue Treilhard - 75008 Paris
(NOUVELLE ADRESSE)
Tel: 01.85.09.25.60
Mob: 06.60.88.42.56
<http://www.lissowski-avocats-boursier.com>
jl@lissowski-avocats.com

Correspondance soumise aux règles du secret professionnel des avocats.
The information contained in this message is privileged and confidential.

- 1.Note_analyse_jugement_ARCHOS_7mai2026.pdf (178 KB)
- M. LE KYHUONG Emmanuel _ SA ARCHOS Jugement n_ 2023F00167_2026F00446, du 2026-05-07 - Affaires.pdf (434 KB)